

RECTIFICATIFS

Rectificatif à la directive 93/15/CEE du Conseil, du 5 avril 1993, relative à l'harmonisation des dispositions concernant la mise sur le marché et le contrôle des explosifs à usage civil

(« Journal officiel des Communautés européennes » n° L 121 du 15 mai 1993.)

Page 27 :

— à l'annexe I point II 1 d) :

au lieu de : « ... compte tenu de leur stabilité ... »,

lire : « ... compte tenu de leur stabilité ... »,

— à l'annexe II point II 2 A a) :

au lieu de : « ... et conduisant à leur décomposition complète »,

lire : « ... et conduisant à leur détonation ou déflagration complète ».
